

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 20

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de mon paletot, i ciré bin mes soulai, i boté en mai moustaische, d... (i ne sai pu cment on yi dit), on aitchéte soli vé les aipoththiaires,) c'à tot droit lai Joséfine que m'en aivait bayié in peté poto à bon an. S'elle aivai saiu qu'i véyó en botai pou yi faire de la ficele... Lamoï ! pouere Jo-éfine, i muso aidé en té. Tchain i feu tot prâ, i paiché pâ lai pouetche. Tot le long di tschemu n. i muso cment ai me fayai dire, cment ai me fayai faire : i muso aito en la Joséfine. Ai y aivai brâment de lai noi. Tot d'in cò, voila que la tière me mainque dô les piés ! I cole bin bê : in crayô que le bon Dué me peunessai dje, ai case de lai Joséfine. I tchudô qu'i coulo tot droit en ensiè. Ce n'était pon en ensiè, mais quasi. C'était dain lai tcheusenne de cte demoiselle. Ci bogre de feumië était se hâ, ai peu encoué lai noi, ai pe moi, qu'i ne musai pon en ce qu'i faissô. Me voili montai su le feumië, su le toit, ai peu, roufleaivâ lai tchemaïa. I ramoné des coutres, des djenouïes, des brais, ai peu di dérie, ai peu i fiso mon acte de contrition, to aivâ la tschemenai. Tchain i feu aivâ, i éto in bê bouëbe, ou putôt, in raiche thûé. I repaiché pâ lai pouetche pou vouere voi i éto, ai peu, i recoinnessé le feumië. I me musé qâ ci devain. I rebrossé mon tchapié, ai peu mes coutres, mais i ne musé pon de me brossai le derrië. Suffit que i entré. Ai y aivait tot pien de demoiselles : i ne saivô cote lai quele ai me fayait me setai. C'en feu le père que me dié : Sête te, Djoset côte note Doroté. Ai pairait que clé li n'avait pon encoué de galain. C'était enne petête noirâtre qu'aivait in long nai pondu. Tot d'in cò, elle me dié : « Qu'a ce que c'a ste couë en lai botenière de vote paletot ?... Djeseusse ! Mairià ! i aivô perdju mon oïllat. I s'i dié : « Demoiselle, c'était in oïllat, mîtenaint, c'a enne couë d'oïllat, i me muse qu'i ai perdju l'oïllat, en pessant dain lai pouetche. — Yai ! qu'elle me dié, lai poutche à prou lârdge, ai peu, vò n'êtes pou se gos : cment aivo fait ? » I ne veyó pon zi dire qu'i aivô entrâi pâ le thûé. Ai peu i me tronpé : i z'i dio aidé Joséfine. Elle me dié : « Vô n'ai vouere d'esprit, qâ Doroté qu'i m'aipue. » Suffit que tchain i feu prou sôle, i dié : « I m'en veu allai. » I me ne piaiso pon di tot : i aivo tchâ, ai suai. Bon. Tchain i tchudé me levai pou paiché, a ce qu'i n'éto pon colai su mai selle !! C'était lai seutche ai peu lai suou, ai peu le tchâ... Albin tounerre ! c'a aidon qu'i z'i refaisait bon ! I tchudé më décolai tot balement, pou qu'i n'y voyin ran : i me touerdi, d'enne san, d'enne afre, mais ran n'y fesai. Tchain i me levé, mai selle me demouéré côte. Lai demoiselle Doroté, criai : aialairme », elle ne saiait qu'ê diailei éto. Ai s'empaienne tu, trêtu, pou traire ste selle feu de mai tchulatate : i aivô bin paivu qu'i ne prenyien lai tchulatateaivô. About d'ennehouëre et dié menutes, ai poyenne lai repare. I paiché lestelement ; i rébié mon bê tchapié, mai i ne reviré pon pou allai le repare... Y en aivô bogrement prou de cte maison à gros feumië ! Vos atres bouëbes, vos y peute allai à lôvre. Moi i z'i seit aivu : i n'y veut pu allai, painé retcheri mon tchapié... I redjruerai in toué de fô pou le ravoï, ai peu, i vo le redirai enne âtre fois, cment qu'i ar fait. S'i vos ai racontai mai folie, ce n'a pon, pou que vos alin lai redire en mai petête Joséfine. Cte fois, i seit bin décidai de ne lai pu abaindenai. I seit aivu prou peuni de mai fate.

Djoset di Cerneu ès bouëbes.

Cote de l'argent

Du 4 mai 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 18 du *Pays du Dimanche* :

64. ANAGRAMME.

Cidre, cire.

65. PROBLÈME

Solution :

Soit *a*, le joueur qui a gagné 2 fois et *b*, celui qui a gagné 1 fois.

Il ne reste que deux parties au plus à jouer et ces deux parties ne peuvent être gagnées que de l'une des façons suivantes :

*a a
a b
b a
b b*

Mais, de ces 4 arrangements différents, 3 sont favorables à *a* et un seulement l'est à *b*.

a ayant 3 chances pour *b* 1, *a* doit avoir $\frac{3}{4}$ de l'argent et *b* $\frac{1}{4}$.

66. CHARADE.

Début (Début).

67. ÉNIGME.

Demain.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Marguerite des prés à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Joseph Grimaître à Monttinez.

72. ÉNIGME.

Je suis l'aîné de tous mes frères,
Mon cadet expirant décide de mon sort.
Je suis plus désire des enfants que des pères,
Et l'avare me hait presqu'autant que la mort.
Je suis vieux ; cependant mes heures sont bor-
nées,
Mon règne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir.
Je viens dans la saison des plus courtes journées,
Je disparaïs et suis longtemps à revenir.

73. CHARADE

Mon un, le maraichervous le vendra sans doute,
Puisqu'il peut le cueillir au fond son jardin.
Pour decouvrir mon deux, prenez la bonne route;
Allez et sans détour, tout droit dans un moulin.
Mon tout, certainement, ne fut pas doué comme
Chacun : Il est sans voix. La parole de l'homme,
Il ne la reçut pas en don du Créateur,
Il ne boit que de l'eau. Cherchez ami lecteur.

Bons mots.

Le père :

Je n'aurais jamais cru.
Henri, que tes études me
coûteraient tant d'argent !

Le fils :

Vraiment, père, et avec
cela je n'apprends pas grand
chose !...

* * *

Incorrigible :

A. — Que feras-tu, com-
père, si un viel ami était assez
aimable de payer toutes les
dettes que tu as contractées ?

B. — De nouvelles !

74. ANAGRAMME.

Je suis plante à l'endroit
Et fleuve à l'envers.

75. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

Remplacez les X ci-dessous par des lettres de manière à trouver horizontalement et verticalement lesmêmes mots dont les définitions suivent :

XX XX XX 1. Jeunes ou d'âge mûr, chacun de vous m'évite.
Et ma vue à tous inspire la frayeur.

XX XX XX 2. J'accompagne un beau jeu, j'ai même le mérite
De donner aux accords plus de son, plus d'amplieur.

XX XX XX 3. J'ai plus d'un attribut pour deviner plus vite.
A l'état de coûte, admire-moi lecteur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi
soir 17 mai.

Publications officielles

Convocations d'assemblées

Bassecourt. — Le 8 mai à 3 h. pour passer les comptes, décider la construction du pont en fer et s'occuper de la tour de l'église etc.

Votation communale de 1 à 3 h. pour nommer le maire, l'adjoint et un conseiller.

Bonfol-Beurnevésin-Vendlincourt. — Assemblée paroissiale le 8 mai à 2 h. pour passer les comptes, voter le budget et renouveler les autorités paroissiales.

Boécourt. — Le 15 mai après l'office pour passer les comptes et arrêter le budget.

Assemblée bourgeoise immédiatement après pour même but.

Courchapoix. — Le 8 à 8 h. du soir pour passer les comptes et ratifier une vente.

Moutier. — Assemblée paroissiale catholique le 8 après le service divin pour passer les comptes et arrêter le budget.

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale, dimanche 8 mai 1898, pour décider quelles sont les réparations à faire à la tour de l'église de Vermes (exhaussement de 2 m.) ; ratifier, s'il y a lieu, les dépenses faites pour la réparation de la cure du dit lieu.

Mise au concours

La place de secrétaire de préfecture et receveur du district des Franches-Montagnes dont les fonctions sont expirées.

L'Editeur : Société Typographique, Porrentruy.



Je suis cependant certain d'avoir tué un lièvre. Mais qu'est-il devenu ?